

Conditions des nominations des employés : examen, stage et certificat.....	50
Nomination des sous-chefs de départements.....	50
Leurs appointements, devoirs et pouvoirs.....	51
Qui remplira leurs fonctions en leur absence.....	51
Premiers commis, commis de première et de seconde classe, comment nommés.....	51
Commis de troisième classe, messagers, etc., comment nommés.....	52
Augmentation des appointements, conditions.....	52
Nombre des employés ; comment seront remplies les vacances.....	53
Examens d'aptitudes et préliminaires ; règlements à leur sujet.....	53
Rapport des examinateurs ; ce qui se fera pour les nouvelles nominations.....	54
Vacances dans les emplois spéciaux et dans le bureau de l'auditeur général.....	55
Comment se feront les avancements.....	56
Rapport périodique du nombre probable des vacances et ce qui sera fait dans ce cas.....	56
Vacances dans les grades supérieurs, comment remplies.....	57
Le Gouverneur en conseil fixe le nombre des employés.....	57
Grade des employés actuels, comment fixé.....	58
Employés temporaires et surnuméraires.....	58
Secrétaires particuliers des chefs de départements.....	58
Congé annuel des employés.....	59
L'ouvoirs du chef et du sous-chef en son absence.....	59
Supplément d'appointements, dans quels cas seulement il sera permis.....	59
Livre de présence à tenir.....	60
Interprétation des mots " chef " et " sous-chef ".....	60
Les appointements actuels restent tels qu'ils sont à présent...	60
Le Gouverneur en conseil conserve le pouvoir de déplacer ou destituer.....	60
Dispositions concernant les mises à la retraite.....	60
Rapport annuel du Secrétaire d'Etat en vertu de cet acte.....	61
Rapport du ministre des Finances au sujet des pensions.....	61
Abrogation d'actes antérieurs et mise en vigueur de cet acte...	61
Titre abrégé de cet acte.....	62
Annexe A, liste des employés et commis.....	62
Annexe B, échelle des appointements.....	62
Sociétés de construction et compagnies de prêt et d'épargne d'Ontario, acte concernant les.....	144
Sociétés de construction en état d'insolvabilité, liquidation des. <i>Voir</i>	
Banques.....	117
Subsides et budget des dépenses pour 1881-2 et 1882-3.....	4
Total des sommes votées.....	4
Compte à soumettre au parlement.....	5
Déclaration au sujet de certains emprunts autorisés, mais non effectués.....	5
Crédits votés pour l'exercice expirant le 30 juin 1882.....	7
Et pour l'exercice expirant le 30 juin 1883.....	16
Subventions—au Manitoba.....	65